



www.andel.fr

# AU COUR' ANDEL



**N° 49**  
**Janvier à mai 2026**

## L'édito

Chères Andeloises, chers Andelois,

En mars dernier, vous nous avez accordé votre confiance. Depuis, la nouvelle équipe municipale n'a pas perdu une seconde. Ces premières semaines ont été intenses, guidées par une priorité : prendre en main nos fonctions respectives (thématiques et dossiers associés).

### Une équipe accessible et organisée

Pour mener à bien ce mandat, j'avais organisé ma vie professionnelle pour réduire mon temps d'un jour et demi par semaine. Depuis, pour porter votre voix au sein de notre communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer, j'ai l'honneur de siéger comme Vice-Présidente Enfance-Jeunesse. J'ai réorganisé mon temps professionnel : mes après-midis sont maintenant consacrés à la mairie ou Lamballe Terre et Mer.

Pour me rencontrer, les prises de rendez-vous sont à privilégier auprès de l'accueil.

Avec mes collègues élus nous continuons de vous accueillir lors des permanences du samedi 10h-12h.

Voici la répartition des thématiques :

Maire : Rosalie Le Boëdec  
Adjoint Voierie, Travaux, Réseaux, Espaces Verts : Noël Avril  
Adjointe Urbanisme, Communication et Citoyenneté : Emmanuelle Le Lostec  
Adjoint Vie associative, Technique : Dany Robert  
Conseillère déléguée Périscolaire, Sociale : Francine Victor

Vous trouverez, dans la partie "Extrait des conseils municipaux" de ce magazine, la répartition des commissions et de leurs membres. L'ensemble des conseillers se sont d'ores et déjà impliqués dans les différentes commissions communales qui commencent à se réunir progressivement. Cet engagement témoigne de la forte motivation de l'équipe au service de la commune et de ses habitants, et je m'en félicite.

**Les premiers chantiers sont lancés !**

### Infos pratiques

#### Mairie

7, rue Abbé Hingant  
☎ 02.96.31.10.04  
Ouv. du lundi au vendredi,  
8h30/12h30 - 14h/17h  
Fermée le mardi après-midi  
Permanences élus tous les  
samedis de 10h à midi.  
[accueil@mairieandel.fr](mailto:accueil@mairieandel.fr)  
[www.andel.fr](http://www.andel.fr)

#### Restaurant scolaire

☎ 02.96.31.13.03

#### Garderie municipale

☎ 02.96.34.77.78

#### École Sainte-Anne

☎ 02.96.31.11.19

### SOMMAIRE



Editorial .....	1 à 2
PV des Conseils Municipaux .....	3 à 13
Travaux d'aménagement du bourg .....	13
Obligations déclaratives...	14
Bien vivre ensemble.....	15
Échos de vos commerçants et associations .....	15 à 17
Lamballe Terre & Mer.....	18 à 19

## COMMUNICATION - **Modernisation de nos outils de communication à la population**

- ❖ Vous trouverez dans ce 1er magazine du mandat des argumentations sur les sujets principaux vus en conseils municipaux. Nous allons continuer dans ce sens pour les prochains magazines.
- ❖ Pré-sélection de 2 prestataires d'application mobile. La commission va détailler l'analyse pour présenter à la rentrée au conseil municipal afin de choisir.

## VOIRIE - **Réduction de la vitesse et amélioration du cadre de vie**

- ❖ Finalisation des travaux d'aménagement rue du Courtil, des Bouleaux, Chemin de Bellevue, en collaboration avec l' élu sortant Patrick Briens
- ❖ Réfection des routes en campagne (1.1 km), en collaboration avec l' élu sortant Patrick Briens

## VIE ASSOCIATIVES - **Soutien aux associations**

- ❖ Votes des subventions (argumentation détaillée dans le résumé du conseil)
- ❖ Participation aux différents évènements
- ❖ Identification du lieu pour mettre en place la future maison des associations

## BÂTIMENTS - **Entretien**

- ❖ Gestion suite au cambriolage : Analyse avec gendarmerie et La Poste, gestion des travaux de réparation
- ❖ Garderie : petits travaux (luminaire, bande anti-pince doigts, robinet)

## PERSONNEL - **Implication des agents**

- ❖ Rencontre individuel pour impliquer les agents dans les projets du programme pour lequel nous avons été élus
- ❖ Recrutement en intérim d'un agent à l'entretien des espaces verts. – nous souhaitons d'ailleurs la bienvenue à Naïma qui renforce l'équipe
- ❖ Mise en place de réunion d'équipe par thématique : périscolaire, prochainement administratif, entretien
- ❖ Préparation de l'accueil potentiel d'un service civique à l'automne pour développer les propositions sociales auprès de la population

**SOCIAL - Reprise des temps partagés** en collaboration avec l' élue sortante Sylvie Bourdé par Francine VICTOR et Maryse LE NORMAND.

## URBANISME

- ❖ Avancement du lotissement communal Abbé Hingant, ouverture de l'appel d'offre le 20/05

## VIE DE LA POPULATION

- ❖ Commémoration du 8 mai
- ❖ Agenda estival joyeux avec la préparation de six mariages et d'une noce d'or !

Les dossiers à traiter sont nombreux, tant du registre de la vie quotidienne de la commune que des projets de développement travaillés lors de la campagne et qui s'échelonnent au cours du mandat.

**Regarder ensemble vers l'avenir** Les défis sont nombreux, qu'il s'agisse de notre quotidien ou des grands projets de développement de la commune. C'est en collaborant avec notre personnel communal, en partageant des expériences et réflexions avec les communes voisines, en participant aux commissions de la communauté, en s'appuyant sur les services de l'Etat sur certains dossiers ou projets, en s'inscrivant auprès d'organismes agréés pour la formation des élus... que nous maintiendrons le bon rythme.

**Nous sommes là pour vous, avec vous. Ensemble, développons cette énergie qui nous rassemble !**

**Rosalie Le Boëdec**  
Votre Maire

# CONSEILS MUNICIPAUX

**NOUVEAUTÉ : LES EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SONT EN PARTIE SIMPLIFIÉS ET ARGUMENTÉS.**

**Définition :**



**Note explicative (développement des décisions de la municipalité) :**



**En bref (simplification et résumé) :**



**Consultation dans sa totalité en mairie**

**Compte rendu : SEANCE DU 23 Février 2026**



**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme POULAIN Nicole, Maire.

M. Mme. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints,  
M. Mme. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude,  
LE BOEDÉC Rosalie, LE GUILLOU Emmanuelle, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne,  
PERIGOIS Emmanuel, RAMAGE Soizic,

**ABSENT EXCUSÉ :** M. RONDEL Daniel.

**SECRÉTAIRE :** Mme BOURDÉ Sylvie

## **BUDGET PRINCIPAL APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025.**



**Définition CFU :** est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes

Procédant au règlement définitif du budget 2025, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes:

SUBDIVISIONS	RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		OPÉRATIONS DE L'EXERCICE		RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
	DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS	DÉFICITS	EXCÉDENTS
Section de fonctionnement		200 000.00	891 583.27	1 250 990.35		559 407.08
Section d'investissement		0.00	315 597.55	420 693.00		105 095.45
<b>TOTAUX</b>		<b>200 000.00</b>	<b>1 207 180.82</b>	<b>1 671 683.35</b>		<b>664 502.53</b>



**Dépenses de fonctionnement :** Les dépenses de la section de fonctionnement sont composées de toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, c'est-à-dire les dépenses régulières et les charges financières.

**Dépenses d'investissement :** Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal est approuvé, à l'unanimité des membres présents, par 13 voix pour en section de fonctionnement et en section d'investissement.

## **BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Nicole POULAIN, Maire,  
Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique (CFU) 2025 fait apparaître un **excédent d'exploitation de 559 407.08 Euros**, à l'unanimité des membres présents, par 14 voix pour :  
 Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (RNF) EXCEDENTAIRE COMMUNE</b>	<b>559 407.08</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT COMMUNE</b>	
Dépenses d'investissement	315 597.55
Recettes d'investissement	420 693.00
<b>Résultat brut de la section d'investissement</b>	<b>105 095.45</b>
Résultat N-1 reporté (001)	405 746.97
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT EXCEDENTAIRE R 001</b>	<b>510 842.42</b>
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses engagées non mandatées	526 946.50
Recettes restant à réaliser	152 383.00
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>- 374 563.50</b>
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT après le Solde des RAR</b>	<b>136 278.92</b>
<b>REPRISE RNF COMMUNE</b>	<b>559 407.08</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement (égal au minimum, couverture du Besoin de financement)</b>	<b>359 407.08</b>
<b>2) Report en fonctionnement R 002</b>	<b>200 000,00</b>

#### **VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2026.**

*Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la dernière augmentation des taux de 3% est intervenue en 2023 afin de pouvoir financer certains projets (Aménagement du bourg, signalétique, Columbarium et ossuaire, voirie, Rénovation bâtiments public, etc...) et propose de maintenir les taux 2025 sur 2026.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, par 14 voix pour :

- **DECIDE** de maintenir les taux de l'année 2025 sur 2026 soit :
  - \* Taxe Foncière Bâtie (TFB) : **51.44 %**
  - \* Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : **114,39 %**
  - \* Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH) : **26.47 %**
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'état n° 1259 COM conformément à ces décisions ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

#### **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026.**

*Vu le projet de budget primitif 2026, le document budgétaire et ses annexes,*

*Sur proposition de Madame Le Maire,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, par 14 voix pour :

**ADOPTE** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026, présenté en annexe, équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, et arrêté comme suit :

En €	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Dépenses</b>	1 383 244.00	1 466 132.00	2 849 376.00
<b>Recettes</b>	1 383 244.00	1 466 132.00	2 849 376.00

- **DIT** que le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet des Côtes-d'Armor.

**DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE SECTION ZK N° 318 CORRESPONDANT A UNE BANDE, RIVERAINE DE LA PROPRIETE PRIVEE CADASTREE SECTION ZK 0014 AU PROFIT DE M. ET MME MICHEL GESRET.**

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le courrier du 23/01/2026 de M. et Mme Michel GESRET - 19 Chemin de Bellevue sollicitant l'accord de la commune concernant l'éventuelle acquisition d'une partie de la parcelle communale ZK N° 318 jouxtant sa propriété cadastrée section ZK N° 0014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, par 14 voix pour :

**Prononce la cession d'une partie de la parcelle communale section ZK N° 318** correspondant à une bande, riveraine de la propriété privée cadastrée section ZK 0014 au profit de M. et Mme Michel GESRET 19 Chemin de Bellevue, validé par les élus.

- **Décide** que le prix de vente sera de **6 € le m<sup>2</sup> TTC**.
- **Précise** que tous les frais rattachés à cette cession (géomètre, notaire, etc..) seront à la charge de l'acquéreur.
- **Autorise** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier de cession.

**TABLEAU DES EFFECTIFS 2026.**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'actualiser le Tableau des effectifs 2026.



Est mentionné dans le tableau suivant un effectifs de 14 agents en termes « administratifs ». Cependant, l'effectif total d'agents actifs est en réalité de 9 (6 à temps complet et 3 à temps partiel).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, par 14 voix pour :

**COMPLETE** la délibération du Conseil Municipal susvisée et **ARRETE** la liste des grades et emplois permanents et non permanents de la commune 2026 comme suit :

EFFECTIF "ADMINISTRATIF"	GRADE	EMPLOI	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	EXPLICATION	EFFECTIF ACTIF SUR ANDEL
1	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	Service Administratif	35 h/semaine	Secrétaire Générale	1
1	Adjoint Administratif Territorial	Service Administratif	30 h/semaine	Agent d'accueil n°1 avant 2026	0
1	Adjoint Administratif Territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Service Administratif	30 h/semaine	Agent d'accueil n°1 après 2026 (obtention par ancienneté)	1
1	Adjoint Administratif territorial	Service Administratif	35 h/semaine	Agent d'accueil n°2 avant le 01/02/2026	0
1	Adjoint Administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Service Administratif	35 h/semaine	Agent d'accueil n°1 après le 01/02/2026 (obtention par concours)	1
1	Adjoint Technique territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Service Voirie Entretien Espaces Verts	35 h/semaine	Agent espaces verts	1
1	Adjoint Technique territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Service Ecole + Restaurant Scolaire + bibliothèque + Garderie	35 h/semaine	Agent école, périscolaire et bibliothèque	1
1	Adjoint Technique territorial	Service Voirie Entretien bâtiments Espaces Verts	35 h/semaine	Poste vacant et remplacé par un intérimaire	1
1	Adjoint Technique territorial	Service Voirie Entretien Bâtiments	35 h/semaine	Agent en disposition dans une autre commune	0
1	Adjoint Technique territorial	Service Restaurant Scolaire + nettoyage bâtiments communaux + garderie	29 h/semaine	Poste vacant et remplacé par un CDD	0
1	Adjoint Technique territorial	Service Restaurant Scolaire + nettoyage bâtiments communaux + garderie	28 h/semaine	Agent périscolaire et entretien des bâtiments	1
1	Agent Spécialisé Principal 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	Service Ecole + Restaurant scolaire + Garderie	31 h/semaine	Agent école et périscolaire	1
1	Poste non permanent pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité secteur enfance (C)	Garderie	5 h/semaine	Poste créer en cas de besoin supplémentaire en garderie	0
1	Poste non permanent pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité secteur technique (C)	Service Restaurant Scolaire + nettoyage bâtiments communaux + garderie	29 h/semaine	Poste en CDD	1

## DEVIS REMPLACEMENT DE COFFRE DE PROTECTION DE POTEAU INCENDIE + VOLANT A COFFRE.

Madame Le Maire présente aux Conseillers municipaux le devis reçu relatif à une proposition de remplacement de coffre de protection de poteau incendie + volant de Lamballe Terre et Mer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, par 14 voix pour

- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer le **Devis Lamballe Terre et Mer** relatif au remplacement de coffre de protection de poteau incendie + volant pour un montant de **3 501.40 € ht.**

## CREANCES ETEINTES AU FOURNIL D'ANDEL (Anciens gérants en début de Covid).

Madame le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que Monsieur le Comptable public demande l'admission en créances éteintes de la somme de 3 016.25 € suite au surendettement et à la décision d'effacement de dettes correspondant à des créances de loyer de septembre 2022 à janvier 2023 qui n'ont pas été honorées.

Ce sont des créances dont l'irrecouvrable résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, par 14 voix pour :

**DECIDE** l'admission en **créances éteintes** de la somme de **3 016.25 €.**

La totalité de ces sommes sera imputée à l'article 6542 « Créances éteintes » du Budget 2026 de la Commune d'ANDEL. Les crédits sont prévus au Budget primitif Fonctionnement 2026.

## LOTISSEMENT COMMUNAL ABBE HINGANT COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025.

La Commission administrative, réunie sous la présidence de Monsieur Patrick BRIENS, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Considérant que Madame Nicole POULAIN, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances de la commune d'ANDEL en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget 2025, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes Lotissement communal Abbé Hingant:

SUBDIVISIONS	RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		OPÉRATIONS DE L'EXERCICE		RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
	DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS	DÉFICITS	EXCÉDENTS
Section de fonctionnement		0.00	3 700.00	3 700.00		0.00
Section d'investissement		- 2 400.00	3 700.00	2 400.00		- 3 700.00
<b>TOTAUX</b>		<b>- 2400.00</b>	<b>7 400.00</b>	<b>6 100.00</b>		<b>- 3 700.00</b>

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Annexe Lotissement Abbé Hingant est approuvé à l'unanimité des membres présents, par 13 voix pour en section de fonctionnement et en section d'investissement.

## LOTISSEMENT COMMUNAL ABBE HINGANT BUDGET PRIMITIF 2026.

Madame Le Maire propose aux conseillers municipaux d'adopter le budget primitif 2026 du Lotissement communal Abbé Hingant pour l'exercice 2026, figurant en annexe de la présente délibération,

Vu le projet de budget primitif 2026, le document budgétaire et ses annexes,

Sur proposition de Madame Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, par 14 voix pour :

**ADOpte** le budget primitif Annexe Lotissement Abbé Hingant pour l'exercice 2026, présenté en annexe, équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, et arrêté comme suit :

En €	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Dépenses</b>	206 110.00	209 800.00	415 910.00
<b>Recettes</b>	206 110.00	209 800.00	415 910.00

- **DIT** que le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet des Côtes-d'Armor.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2026



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme LE BOËDEC Rosalie, Maire,  
M. Mme. AVRIL Noël, LE LOSTEC (LE GUILLOU) Emmanuelle, ROBERT Dany, Adjoints,  
VICTOR Francine, Conseillère municipale déléguée,  
M. Mme. BOTREL Ingrid, DESBOIS Olivier, GAUVRY Loïc, GOUAULT Pierrick,  
GUYOMARD Martin, LE NORMAND Maryse, ODIE Marine, PERIGOIS Emmanuel,  
RAMAGE Soizic, RAULT Annie.

ABSENT EXCUSÉ : Néant.

SECRÉTAIRE : Mme Emmanuelle LE LOSTEC (LE GUILLOU).

### DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

*Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.*

*Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, Madame Le Maire propose pour la durée du présent mandat, de lui confier les délégations suivantes :*

- 1°) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- 2°) De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- 3°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 4°) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 5°) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 6°) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 7°) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.
- 8°) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
- 9°) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.
- 10 °) D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme (*préemption sur les fonds de commerce*).
- 11 °) De signer les baux communaux n'excédant pas 12 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents, par 15 voix pour :**

- **VALIDE** les délégations ci-dessus consenties au Maire par le Conseil municipal.
- **PREND ACTE** que le Maire rendra compte à chaque réunion de Conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

### DESIGNATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES.

*Madame Le Maire informe les Conseillers municipaux que la création du nombre de Conseillers municipaux délégués relève de la compétence du Conseil municipal qui détermine librement le nombre de Conseillers municipaux délégués et propose pour le bon fonctionnement du service de fixer le nombre de Conseillers municipaux délégués à 1.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix pour et 1 abstention:**

- **FIXE** le nombre de Conseillers municipaux délégués à 1.

Madame Le Maire informe le Conseil municipal qu'elle donnera délégation de fonction à Madame Francine VICTOR, Conseillère municipale déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : Pédagogie – Affaires sociales, par Arrêté municipal.

## INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS ET DE LA CONSEILLERE DELEGUEE.

Madame Le Maire donne lecture au Conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Adjointes et de la Conseillère municipale déléguée.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux Adjointes et à la Conseillère municipale déléguée,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du Maire et du nombre théorique d'Adjointes,

Considérant que la Commune d'ANDEL a une strate de 1 000 à 3 499 habitants, que les crédits sont inscrits au budget de la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, par 15 voix pour .

### DECIDE QUE :

L'Indemnité de fonction des Adjointes est égale à **14,12 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique.

L'Indemnité de fonction de la Conseillère municipale déléguée est égale à **6.09 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.



*Nous tenions à préciser que les indemnités des adjoints qui ont été mentionnées dans l'article du Ouest France du jeudi 2 avril 2026 intitulé « ANDEL : Le Conseil municipal en bref » correspond au montant maximum que peuvent toucher les Adjointes.*

*Cependant, la municipalité d'ANDEL a fait le choix de ne pas utiliser la totalité de l'enveloppe.*

Voici le tableau récapitulatif des indemnités par élus:

	ANNEE 2026		
	NOMBRE	TAUX	MONTANT MENSUEL BRUT PAR ELU
Maire	1	55.70%	2 289.56 €
Adjointes	3	14.12%	580.41 €
Conseillère déléguée	1	6.09%	250.33 €

## CESSION PAR L'EPF BRETAGNE A LA COMMUNE DES PARCELLES BA N° 126, N° 127 ET N° 128 DE 794 M<sup>2</sup> AU 5 RUE ABBE HINGANT.



### Du nouveau pour le projet de logements au 5, rue Abbé Hingant

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont voté à l'unanimité le rachat d'un terrain clé au cœur de notre commune. Une étape technique mais indispensable pour garder la maîtrise de nos projets de logements.

### Qu'est-ce que le « 5, rue Abbé Hingant » ?

En 2017, la commune d'Andel a initié un projet pour construire deux logements locatifs sociaux à cette adresse. Pour mener à bien cette opération sans peser immédiatement sur les finances communales, la mairie a fait appel à un partenaire public : l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF). C'est cet organisme qui a acheté le terrain en 2018 et l'a "mis de côté" (on appelle cela le portage foncier) le temps que le projet se dessine.

### Pourquoi la commune rachète-t-elle ce terrain aujourd'hui ?

Le contrat de portage avec l'EPF arrive à échéance en septembre 2026. Initialement, le terrain devait être revendu directement à un bailleur social (Armorique Habitat) et la maison existante sur le site devait être vendue à un acheteur privé.

Cependant, le contexte immobilier actuel étant difficile, ces ventes n'ont pas pu se concrétiser à temps. Comme le prévoyait le contrat de départ, la commune d'Andel prend ses responsabilités et rachète l'ensemble du site.

### Et pour la suite ?

Pas d'inquiétude, le projet n'est pas abandonné ! En devenant pleinement propriétaire de ce terrain de 794 m<sup>2</sup>, la commune garde la main. Nous nous sommes engagés à y maintenir la création de logements abordables, une nécessité pour permettre aux familles et aux jeunes de se loger à Andel.

### **Le chiffre clé : 143 028,10 € TTC**

C'est le montant exact voté par le Conseil municipal pour ce rachat. Cette dépense avait été anticipée et budgétisée dès l'année dernière par l'équipe municipale.

**NOMINATION AUX DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES / DESIGNATION DES DIFFERENTS REFERENTS, DELEGUES, REPRESENTANTS DANS DIVERS ORGANISMES.**

COMMISSIONS ANDELOISES	LE BOEDER.	AVRIL N.	LE LOSTEC E.	ROBERT D.	VICTOR F.	BOTREL I.	DESBOIS O.	GAUVRY L.	GOUAULT P.	GUYOMARD M.	LE NORMAND M.	ODIE M.	PERIGOS E.	RAMAGES.	RAULT A.
<b>FINANCES</b>	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>PERSONNEL</b>	1	1	1	1		1		1						1	1
<b>VOIRIE-TRAVAUX-SECURITE</b>															
BATIMENTS/EQUIPEMENTS (travaux, entretien divers ...)	1			1			1		1	1			1		
TECHNIQUE (utilisation de matériel, rénovations, réseaux informatique,				1					1	1			1		
VOIRIE - RESEAUX - SECURITE (travaux, panneaux signalétiques...)		1					1		1				1	1	
ESPACES VERTS - LIAISONS DOUCES	1	1			1					1				1	
<b>URBANISME</b>															
URBANISME/PLU ...	1		1			1						1	1		
<b>COMMUNICATION - CITOYENNETE - AFFAIRES SOCIALES</b>															
COMMUNICATION	1		1			1		1	1						1
CITOYENNETE (rencontres de quartier, journées citoyennes, temps convivial ...)	1		1		1						1				
SOCIAL (temps partages, lien ass. Sociale, CLIC...)					1			1			1				
VIE ASSOCIATIVE (animations diverses...)	1	1		1						1	1				1
BIBLIOTHEQUE (1 référent)								1							
<b>ENFANCE/JEUNESSE - VIE PERISCOLAIRE</b>															
VIE PERISCOLAIRE (restaurant scolaire, garderie, relations école, Lien LTM, GIP ...)	1				1			1		1		1			
Commission ouverte JEUNESSE	1														1
<b>Vie économique</b>															
Vie économique	1	1										1	1	1	
<b>APPELS D'OFFRES (Maire ou Suppléant et Commission de Contrôle des Listes)</b>															
APPELS D'OFFRES (Maire ou Suppléant et Commission de Contrôle des Listes)	1	1		1		1	1		1	1					
Commission de Contrôle des Listes	/	/	/	/							1			1	
<b>Représentant :</b>															
S.D.E. (Syndicat Départemental Electricité)				1			1								
A.L.E.C. (1 élu référent)				1			1								
LTM Comité de suivi de la stratégie			1										1		
G.I.P. ( Groupement d'intérêt public) (1					1										
A.R.I.C. (Asso. Rég. d'Information des Collectivités Territoriales) (1 délégué)	1														
Correspondant DEFENSE (1)								1							
Elu référent SECURITE ROUTIERE (1)		1													
Référent Espèces invasives menaçant la santé Nuisible (chenilles, frelons ...) (1référent agent et 1 référent élu).													1		
C.N.A.S. (Comité National d'Actions Sociales) (1 délégué élu et 1 délégué agents)	1														

**LOTISSEMENT PRIVE « LES CHAMPS VAILLANTS» : DENOMINATION DE LA RUE.**

Afin de faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes), la poste et d'autres services publics ou la localisation GPS, nous devons identifier clairement les adresses des habitations.

Le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, par 15 voix pour :

**DECIDE :**

**D'ADOPTER** la dénomination suivante : **Rue du Jasmin**

## FONDS DE CONCOURS POUR LE PARC ROULANT DU SDISS 22 DE L'EXERCICE 2026.



### **SÉCURITÉ CIVILE : ANDEL RENOUVELLE SON SOUTIEN AUX POMPIERS**

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont voté à l'unanimité la reconduction de notre participation au Fonds de concours du parc roulant (FCPR) pour l'année 2026.

#### **Pourquoi ce dispositif ?**

Le principe est simple : les communes des Côtes-d'Armor unissent leurs forces pour aider le SDIS 22 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) à moderniser ses ambulances et camions de pompiers.

En 2025, cet élan de solidarité a déjà permis d'acheter 9 nouveaux véhicules de secours (VSAV) pour un montant de 960 000 €.

#### **Ce que cela signifie pour Andel**

Après avoir observé les résultats concrets de la première année, la commune a décidé de poursuivre cet engagement. Voici les points clés à retenir :

- ❖ *Un investissement solidaire : La contribution est la même pour toutes les communes du département, soit 1,50 € par habitant.*
- ❖ *Le coût pour notre commune : Pour l'année 2026, la subvention versée par Andel s'élèvera à 1 804,50 €.*
- ❖ *L'objectif : Permettre l'achat de 9 véhicules supplémentaires pour remplacer le matériel vieillissant et garantir que les secours interviennent toujours avec des équipements fiables et performants.*

#### **Une gestion transparente**

Chaque année, le SDIS transmettra à la mairie un bilan précis des acquisitions réalisées et de l'état des véhicules. Cela nous permet de s'assurer que chaque euro investi contribue directement à la protection de tous les Costarmoricains.

## DEVIS A VALIDER

SUJET	ENTREPRISE DEVIS	SOMMES	DELIBERATION
Aménagement de la voie d'accès au lotissement « Les Champs Vaillants »	SETAP	9 700 € HT	DEVIS ACCEPTE à l'unanimité
Poteau incendie	LAMBALLE TERRE & MER	1 211.09 € HT	DEVIS ACCEPTE à l'unanimité
Fenêtre du logement communal 13A rue Abbé Hingant	RENAULT MENUISERIE	1 044 € HT	DEVIS ACCEPTE à l'unanimité
Remplacement du chauffe-eau gaz à la salle Méridel	EREO	2 426.01 € HT	DEVIS ACCEPTE à l'unanimité

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 mai 2026.



**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme LE BOËDEC Rosalie, Maire,  
M. Mme. AVRIL Noël, LE LOSTEC (LE GUILLOU) Emmanuelle, ROBERT Dany, Adjoints,  
VICTOR Francine, Conseillère municipale déléguée,  
M. Mme. BOTREL Ingrid, DESBOIS Olivier, GUYOMARD Martin, LE NORMAND Maryse,  
ODIE Marine, PERIGOIS Emmanuel, RAMAGE Soizic, RAULT Annie.

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. GAUVRY Loïc (Pouvoir à M. GUYOMARD Martin).  
M. GOUAULT Pierrick (Pouvoir à Mme LE BOËDEC Rosalie).

**SECRÉTAIRE :** Mme RAULT Annie.

## LISTE DE PROPOSITION DE MEMBRES SUSCEPTIBLES DE SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID).

Madame le Maire indique à l'assemblée que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, Président de la Commission, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Pour ce faire, le Directeur régional/départemental des finances publiques doit les désigner dans une liste de contribuables, en nombre double (24), proposée par délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, par 15 voix Pour**, propose la liste suivante :

• LELOSTEC Emmanuelle	• BOUGEARD Claude	• MOREL Anne	• BOURDE Sylvie
• DURUT Marie-Cécile	• ROBERT Dany	• GUILLERM Danièle	• RAMAGE Soizic
• NIVET Gabriel	• GUYOMARD Martin	• RENOUARD Fabrice	• PERIGOIS Emmanuel
• GAROCHE David	• RAULT Annie	• CHERDO Estelle	• ODIE Marine
• CORNILLET Alain	• BOTREL Sébastien	• TARDIVEL Isabelle	• LE NORMAND Maryse
• POULAIN Nicole	• VICTOR Francine	• BRIENS Patrick	• ANDRIEUX Bernard

## SUBVENTIONS A ATTRIBUER AU TIRE DE L'ANNEE 2026.



La commune d'Andel compte de nombreuses associations qui participent activement à la vie locale et au dynamisme de notre territoire. La municipalité les soutient tout au long de l'année de plusieurs façons.

Tout d'abord, les associations bénéficient gratuitement de l'accès aux salles, aux installations et au matériel communal, dans la limite où ces équipements ne sont pas utilisés pour des locations privées. Cette mise à disposition représente un soutien important, qui inclut également le travail des agents municipaux.

Par ailleurs, la commune contribue à valoriser ses associations lors de son temps fort familial, qui se tiendra **le 28 juin 2026**, leur offrant ainsi une visibilité auprès des habitants.

En complément de ces soutiens matériels et humains, la commune attribue chaque année des subventions financières aux associations qui en expriment le besoin. Pour 2026, la municipalité d'Andel a décidé d'accorder un total de 3 200 € de subventions (+40% d'augmentation), par vote à l'unanimité.

À travers ces aides financières, mais aussi par la mise à disposition de locaux, de matériel et de moyens humains, la commune d'Andel réaffirme son engagement en faveur de la vie associative, essentielle au lien social, à la solidarité et à l'animation de notre territoire

### Les subventions attribuées

**Société de chasse :** Une subvention de **500 €** est accordée (piégeage des ragondins, contribuant ainsi à la régulation de cette espèce invasive)

**Gouessant Foot CAMP :** Ce club étant réparti sur quatre communes, la municipalité a choisi de maintenir sa participation au même niveau que l'année précédente, soit **500 €**.

**Andel'lr :** La commune ne peut financer un budget déjà subventionné par l'agglomération. Le festival organisé par Andel'lr bénéficie d'un soutien de **Lamballe Terre & Mer**. En revanche, l'association porte également l'événement « **Le Tremplin** », sur un budget distinct, qui présente un déficit depuis deux ans. Afin de soutenir cette initiative culturelle locale, la commune attribue **500 €**, permettant de couvrir le déficit de 2026 ainsi qu'une partie de celui de 2025.

**Club de la Joie de Vivre :** Bien que l'association n'ait pas formulé de demande de subvention de fonctionnement ni transmis récemment ses résultats financiers, elle a sollicité une aide pour un événement exceptionnel. Cette année, le club célèbre ses **50 ans**, un anniversaire que la commune souhaite accompagner. Ainsi, une aide exceptionnelle de **1000 €** est accordée pour cet événement.

**Andel Vélo Sport :** L'association a sollicité une subvention de **700 €**. Depuis sa relance il y a quatre ans, la commune l'a soutenue financièrement afin de l'aider à se structurer durablement. Aujourd'hui, ses comptes sont redevenus positifs. Dans un souci d'équité avec les autres associations, la municipalité a décidé d'accorder **500 €**, contre **600 €** l'année dernière.

### Les autres associations de la commune

L'association **La Clé des Champs** bénéficie déjà d'un soutien financier de **Lamballe Terre & Mer**. **Le Comité des Fêtes, l'Avant-Garde, Andel'Potes, Andel'Pitchoune et l'AFR** n'ont pas sollicité de subvention communale cette année.

### Soutien à des associations extérieures bénéficiant à des habitants d'Andel

La municipalité a également souhaité apporter son soutien à deux associations situées hors de la commune, mais dont les actions bénéficient directement à des habitants d'Andel :

- **L'Association des Quatre Vaulx**, qui accompagne jeunes et adultes en situation de handicap ;
- **Symbiose 22**, association dédiée à l'accompagnement des femmes atteintes de cancer.

Ces deux associations recevront chacune une subvention de **100 €**.

## PARTICIPATION COMMUNALE A L'ECOLE SAINTE ANNE 2025/2026.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un contrat d'association avec l'O.G.E.C. a été signé en février 2007. Suite à ce contrat, chaque année la commune d'ANDEL verse à l'OGEC, par enfant inscrit à la rentrée scolaire, la participation fixée par la Préfecture. Depuis l'année scolaire 2019/2020, le calcul a été révisé par les services préfectoraux et la participation est différente suivant que les enfants sont en maternelle ou primaire. C'est donc en tenant compte de cette réévaluation que le versement doit être fait à l'OGEC mais étant donné que les salaires des ATSEM sont supportés par la collectivité, il est nécessaire de déduire leur coût de la somme à verser à l'OGEC.

	Nombre d'élèves septembre 2025	Coût moyen Départemental par élève des écoles publiques primaires 2025/2027	TOTAL
Classes Maternelles	35	1 650.00	57 750.00
Classes élémentaires	57	570.00	32 490.00
<b>TOTAL</b>	<b>92</b>		<b>90 240.00</b>
<b>Déduire le coût salarial ATSEM</b>			<b>41 894.94</b>
<b>VERSEMENT OGEC</b>			<b>48 345.06</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix Pour,

- **VOTE** le versement à l'OGEC de la somme de **48 345.06 €**

- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

### **TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL ANNEE SCOLAIRE 2026/2027.**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour chaque rentrée scolaire, il est nécessaire de fixer les tarifs du restaurant scolaire et propose une augmentation de 1.5% pour l'année scolaire 2026/2027 (suite à l'augmentation du GIP de 2%).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 1,5 % les tarifs du Restaurant scolaire municipal à la rentrée scolaire 2026/2027 qui s'établissent ainsi :

- **4.37 Euros** le prix du repas pour les enfants fréquentant le restaurant scolaire municipal.  
(4.31 € - 2025/2026)
- **7.00 Euros** le prix du repas adultes pour les Repas adultes partagés organisés par la municipalité

### **TARIFS GARDERIE MUNICIPALE ANNEE SCOLAIRE 2026/2027.**

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la garderie municipale pour l'année scolaire 2026/2027. Il est nécessaire de fixer le tarif en fonction de l'utilisation du service (que le matin, que le soir ou matin et soir, soutien ou non, etc...). Madame le Maire propose une augmentation de 1%.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'augmenter de 1 % les tarifs de la Garderie municipale à la rentrée scolaire 2026/2027. Le détail des tarifs est indiqué sur les dossiers d'inscription.

### **TARIFS LOCATION SALLE DU VIEUX MOULIN 2027.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs Location 2026 Salle du Vieux Moulin sur 2027.

Particuliers	Commune et Siège social sur la Commune		Hors Commune	
	Moins de 100 couverts	+ de 100 couverts	Moins de 100 couverts	+ de 100 couverts
<b>2027</b>				
<b>1 journée</b> (hors week-end ou férié)	<b>340 €</b>	<b>390 €</b>	<b>730 €</b>	<b>786 €</b>
<b>Week-end / Fériés</b> (2 jours)	<b>406 €</b>	<b>456 €</b>	<b>848 €</b>	<b>911 €</b>
<b>Vin d'honneur</b>	<b>100 €</b>		<b>245 €</b>	

**Tarif pour remise des clefs avant 15h la veille de la location** : **50 €**

#### **HORS COMMUNE (associations/ sociétés).**

- Spectacle à but caritatif - **sans** utilisation cuisine : 300 €
- Réunion - **sans** utilisation cuisine - : 460 €
- Réunion - **avec** utilisation cuisine - : 700 €

Les réservations pour les gens de la commune ne se feront pas plus de 24 mois à l'avance et celles des gens hors commune pas plus de 15 mois à l'avance. Pour les vins d'honneur, les réservations pour les gens de la commune ne se feront pas plus de 6 mois à l'avance et celles des gens hors commune pas plus de 2 mois à l'avance.

Un chèque caution de 1 000 Euros sera demandé à la remise des clefs.

### **TARIFS LOCATION SALLE MERIDEL 2027.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les Tarifs Location 2026 Salle Méridel sur 2027.

Particuliers - 2027	Commune et Siège social sur la Commune	Hors commune
<b>1 journée</b> (hors week-end ou jour férié)	<b>164</b>	<b>425</b>
<b>WEEK END ou FÉRIÉS</b> (2 jours)	<b>225</b>	<b>518</b>

**Tarif pour remise des clefs avant 15h la veille de la location** : **25 €**

#### **HORS COMMUNE (associations/ sociétés) :**

Réunion ½ journée (4 heures max.) - **sans** utilisation cuisine - : **150 €**

Les réservations pour les gens de la commune ne se feront pas plus de 24 mois à l'avance et celles des gens hors commune pas plus de 6 mois à l'avance.

Un chèque caution de 1 000 Euros sera demandé à la remise des clefs.

## DEVIS A VALIDER

SUJET	ENTREPRISE DEVIS	SOMMES	DELIBERATION
Point à temps automatique sur la voirie communale (PATA) 2026 pour 10 tonnes	COLAS	10 737.50 € HT	DEVIS ACCEPTE à l'unanimité
Placo mairie suite au cambriolage de l'agence postale	CALIPRO	3 005.54 € HT	DEVIS ACCEPTE à l'unanimité
Réparation porte automatique mairie suite au cambriolage de l'agence postale	VERRE SOLUTIONS	140 € HT (intervention) 560 € HT (nouveau radar)	DEVIS ACCEPTE à l'unanimité
Prise SDE pour les lampadaires	/	/	DEVIS ACCEPTE à l'unanimité



## **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BOURG**

Les travaux du bourg soit rue du Courtil, rue des Bouleaux et chemin de Bellevue sont achevés.

Au-delà de la réfection de la voirie et de l'embellissement des quartiers concernés, la réduction de la vitesse et la circulation des piétons étaient les principaux enjeux. Nous espérons que ces aménagements permettront de remplir pleinement leurs objectifs et d'améliorer durablement la sécurité de tous.

Prochainement : tous les lotissements situés à droite de la rue Abbé Hingant et en dessous de la rue des Bignons passeront en "zone 30". Des panneaux seront installés aux entrées de cette zone. Un régime de priorité à droite sera également mis en place dans l'ensemble de ce secteur.

La commune s'excuse pour les désagréments et notamment ceux liés aux mouvements de planning des entrepreneurs et remercie les habitants pour leur patience et leur coopération.

Nous vous informons également que les enrobés réalisés aux lieux-dits Les Douves, Le Cellier et La Fontaine aux Saules sont achevés.



# OLIGATIONS DÉCLARATIVES

Certains travaux modifient, par leur ampleur, les caractéristiques de votre bien. Vous devez déposer une déclaration pour la mise à jour des impôts locaux et le bénéfice éventuel d'une exonération. Tous les travaux réalisés dans votre bien immobilier n'entraînent pas obligatoirement le dépôt d'une déclaration. **Seuls les constructions nouvelles et les changements d'affectation ou de consistance doivent être déclarés.** Les informations transmises permettront la mise à jour de l'évaluation de votre bien en matière d'impôts locaux ainsi que le bénéfice éventuel d'une exonération.

## LES TRAVAUX À DÉCLARER :

Pour les propriétés bâties, les travaux ou changements à déclarer sont les constructions nouvelles, les changements de consistance et les changements d'affectation.

### 1. Les constructions nouvelles

Est considéré comme une construction nouvelle tout bâtiment qui est construit pour la première fois sur une parcelle de terrain non bâti (construction nouvelle proprement dite) ou un bâtiment construit en remplacement d'un immeuble ancien qui a été démoli (reconstruction).

### 2. Les changements de consistance

Les changements de consistance sont des transformations qui ont pour effet de modifier le volume ou la surface d'un local. Un local désigne toute propriété ou fraction de propriété normalement destinée à une utilisation distincte (maison, appartement).

Il s'agit essentiellement :

- d'addition de construction : agrandissement au sol ou en élévation (création d'un étage supplémentaire) ;
- de démolition totale ou partielle ;
- de restructuration de construction (division d'une maison en appartements ou à l'inverse, réunion de plusieurs appartements en un seul logement) ;
- de la transformation d'une dépendance en pièce d'habitation (garage transformé en chambre)

### 3. Les changements d'affectation

Les propriétés bâties sont réparties en plusieurs groupes : locaux d'habitation, locaux à usage professionnel, locaux commerciaux et établissements industriels. Un changement d'affectation est une modification qui fait passer un local d'un groupe à un autre groupe.

## QUAND DÉCLARER ?

Des déclarations doivent être souscrites lorsque de nouvelles constructions sont réalisées, ou lorsque des constructions existantes sont transformées, restaurées ou aménagées. En dehors de ces événements, vous n'avez pas de déclaration annuelle à souscrire.

## COMMENT DÉCLARER ?

Quelle que soit la nature des travaux, vous devez effectuer une déclaration foncière en ligne à partir de votre espace Finances publiques ou professionnel sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Biens immobiliers ».

En même temps que la déclaration foncière, vous serez amené à déclarer les éléments permettant de calculer les taxes d'urbanisme (taxes d'aménagement et taxe d'archéologie préventive le cas échéant), lorsque la demande d'autorisation d'urbanisme a été déposée à partir du 1er septembre 2022.

« Cette déclaration en ligne est **différente** de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux que vous déposez en mairie (formulaire 13408\*10).»

## QUAND DÉPOSER LES DÉCLARATIONS ?

Vous devez déposer ces déclarations **dans les 90 jours de l'achèvement** de la construction ou de la réalisation définitive du changement de consistance ou d'affectation. Une construction est considérée comme achevée, dès que l'état d'avancement des travaux en permet une utilisation effective, même s'il reste encore des travaux d'aménagement intérieur à effectuer. Les **constructions neuves, reconstructions et additions de construction** bénéficient d'une **exonération temporaire** de taxe foncière bâtie durant les **2 années suivant** celle de l'**achèvement** (article 1383 du Code Général des Impôts).

Le bénéfice de l'exonération temporaire est conditionné par le respect des obligations déclaratives.

En cas de dépôt hors délai, l'exonération s'applique pour la période restant à courir après le 31 décembre de l'année suivant celle du dépôt de la déclaration (article 1406-II du CGI).

En conséquence, le dépôt tardif peut entraîner la perte totale ou partielle de l'exonération.

À noter que le défaut de production de la déclaration peut entraîner l'application d'amendes fiscales.

## « BIEN VIVRE ENSEMBLE »

La commune appartient à tous, c'est pourquoi il est important de la respecter et de la préserver afin d'assurer un cadre de vie de qualité pour l'ensemble des andelois.

Comme il se dit : « *la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres* », aussi, nous rappelons quelques règles civiques élémentaires du « bien vivre ensemble » :

### Nuisances sonores

Chacun est, tour à tour, auteur ou victime aussi, il suffit parfois d'échanger pour trouver un terrain d'entente.

**Rappel des horaires de tonte et de bricolage** (Art. 5 arrêté préfectoral du 08/11/2024) :

**Du lundi au samedi 9 à 12H et 14H à 20H**

**Les dimanches et jours fériés : 10H à 12H**

Pour rappel, sont considérés comme bruits du voisinage :

- Les bruits de comportements des particuliers ou émis par des animaux dont ils ont la charge,
- Les bruits d'activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs émis par les personnes en charge de ces activités, ou par tout matériel utilisé dans le cadre desdites activités.

### Brûlages

Une circulaire précise **l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts** (infraction passible d'une peine d'amende) et encadre **strictement** les quelques dérogations possibles.



### Dépôts sauvages

La collecte des déchets ménagers en porte à porte (bac marron/bac jaune) se fait sur la commune le jeudi (tous les 15 jours alternativement), pour les déchets verts, les encombrants et tous les produits toxiques divers, le territoire dispose de déchetteries. Le manque de respect et de civisme pénalise tout le monde, aussi, toute personne témoin de débarrasage sauvage des déchets est invitée à faire un signalement en mairie.

### Divagation des chiens

Il est rappelé que les animaux errants risquent d'être placés en fourrière (service payant) dès lors qu'ils sont signalés.

### Déjections animales



Les excréments sur la voie publique traduisent un défaut d'éducation de l'animal et un manque d'hygiène et de civisme du maître. Ramasser les déjections de son animal permet son intégration dans le milieu urbain. Le contrevenant encourt une amende de 3<sup>e</sup> classe.

---

## ÉCHOS DE VOS COMMERCANTS...

### *Le Rade'Ô*

Votre bar, tabac, loto, épicerie sera ouvert tout l'été !

Nous aurons le plaisir de vous accueillir **en juillet et en août** aux horaires habituels :



Lundi :	Fermé
Mardi, jeudi et vendredi :	7h30-14h et 16h30- 20h30
Mercredi :	7h30-14h
Samedi :	9h-00h
Dimanche :	10h-14h

A très bientôt  
Nat&Chris, Le Rade Ô  
8 rue Abbé Hingant – 22400 ANDEL  
Tel : 02.96.31.02.91

# ÉCHOS DE VOS ASSOCIATIONS...

## COMITÉ DES FÊTES



C'est le **samedi 27 juin** que le comité des fêtes organisera sur le site de la Richardais sa traditionnelle fête de la Saint-Jean.

Dès **14h00**, les amoureux de vieilles mécaniques pourront **admirer une exposition de tracteurs et de matériels agricoles anciens** présentés par plus d'une vingtaine de collectionneurs. Ces passionnés se feront un plaisir de vous renseigner sur les origines et les caractéristiques de leurs bijoux, avec sûrement quelques anecdotes à la clé.

En soirée, à partir de **19h00**, nous retrouverons le groupe Lamballais «Les Décalés» et le Disc Jockey «Chapeau Noir» qui assureront l'animation en attendant l'allumage de la fouée prévue vers 23h30 et qui viendra comme il se doit conclure cette fête de la Saint-Jean. Sur place des stands de restauration rapide (Gallettes/saucisses, saucisses/frites, barquettes de frites, crêpes) ainsi qu'une buvette seront à disposition du public.

## OGEC ET ÉCOLE SAINT-ANNE

**KERMESSE**  
École Sainte-Anne ANDEL

**DIMANCHE 14 JUIN**

DANS LA COUR DE L'ÉCOLE !

**11h**  
MESSE À L'ÉGLISE

**Activités**

- ★ PÊCHE AUX CANARDS
- ★ PÊCHE À LA LIGNE
- ★ MAQUILLAGE
- ★ TOMBOLA
- ★ TATOUAGES
- ★ CHÂTEAU GONFLABLE
- ★ BARBE À PAPA
- ★ ETC...

**Restauration**  
RÉSERVATION RECOMMANDÉE

- SAUCISSE-FRITES
- GALETTE SAUCISSE
- GALETTE COMPLÈTE
- GLACES
- CRÊPES

**15h30**  
**SPECTACLE**  
des enfants

Venez nombreux partager un moment convivial et festif en famille !

## **FESTIVAL ANDEL'IR**



### **6 600 mercis pour cette 18e édition d'AnDEL'ir !**

Les 8 et 9 mai 2026, AnDEL a vibré au rythme du festival AnDEL'ir pour une 18e édition inoubliable.

Pendant deux jours, le public a répondu présent pour partager des moments de musique, de fête, de convivialité et de bonne humeur. Cette nouvelle édition a une fois encore montré combien le festival est un rendez-vous attendu et apprécié, capable de rassembler toutes les générations autour d'une ambiance chaleureuse et festive.

Avec 6 600 festivaliers accueillis sur le week-end, AnDEL'ir confirme sa belle dynamique et son bel ancrage sur le territoire. Cette réussite est avant tout collective.

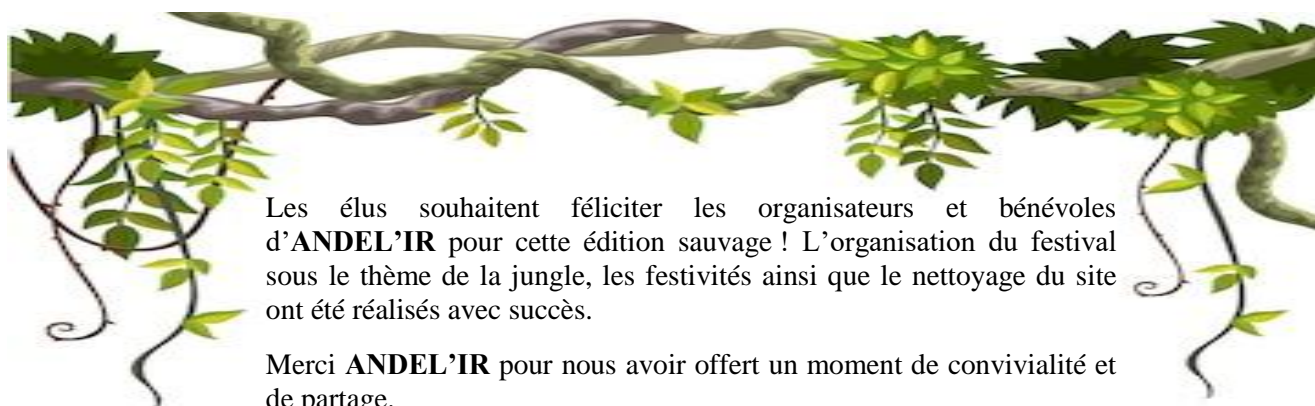
Les membres de l'association tiennent à remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles pour leur énergie et leur engagement, les partenaires pour leur confiance et leur soutien, les artistes, les prestataires, les associations présentes, ainsi que la commune d'AnDEL pour son accompagnement précieux.

Ils remercient également les habitants d'AnDEL pour leur accueil, leur patience et leur enthousiasme. Leur soutien contribue chaque année à faire vivre l'esprit du festival et à faire d'AnDEL'ir un moment fort de la vie locale.

Cette 18e édition restera comme un très beau souvenir, porté par l'énergie du public et l'investissement de toutes celles et ceux qui font grandir le festival depuis tant d'années.

### **6 600 mercis à toutes et à tous, et rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition !**

*Les membres de l'association AnDEL'ir*



Les élus souhaitent féliciter les organisateurs et bénévoles d'ANDEL'IR pour cette édition sauvage ! L'organisation du festival sous le thème de la jungle, les festivités ainsi que le nettoyage du site ont été réalisés avec succès.

Merci ANDEL'IR pour nous avoir offert un moment de convivialité et de partage.

A l'année prochaine pour de nouvelles aventures !

*Les élus*

## ***NOUVEAU BUREAU COMMUNAUTAIRE 2026-2032***

Suite aux élections municipales de mars, le Conseil Communautaire de Lamballe Terre & Mer s'est réuni en séance d'installation le 14 avril dernier afin d'élire sa Présidence et de constituer son Bureau pour le mandat 2026-2032.

**Thierry Andrieux, maire de Hénon, a été élu Président de Lamballe Terre & Mer.** Il sera entouré du Bureau communautaire composé de **15 vice-présidents** (8 femmes et 7 hommes) et **4 conseillers délégués**, issus de l'ensemble du territoire : communes rurales, littorales et urbaines, reflétant ainsi la diversité des réalités de Lamballe Terre & Mer :

### **Vices-présidents du 1<sup>er</sup> au 15<sup>e</sup> :**

1. **Nathalie Travert-Le Roux**, Landéhen : Ressources humaines, administration générale et achats durables
2. **Stéphane de Sallier Dupin**, Lamballe-Armor : Habitat et gens du voyage
3. **Gwenaëlle Aoutin**, Jugon-les-Lacs : Culture et tourisme
4. **Jérémy Allain**, Saint-Denoual : Finances, performance de gestion et contractualisations
5. **Isabelle Ronné-Guého**, Quessoy : Cohésion sociale (CIAS, Centre Social Intercommunal)
6. **Jean-Luc Guymard**, Lamballe-Armor : Économie, emploi et formation
7. **Rosalie Le Boëdec**, Andel : Enfance et jeunesse
8. **Serge Guinard**, Pommeret : Stratégie foncière, aménagement et gestion patrimoniale
9. **Véronique Delaître**, Lamballe-Armor : Petite enfance et parentalité
10. **Jean-Luc Couellan**, Rouillac : Petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement)
11. **France Le Douarin**, Erquy : Mobilités
12. **Christophe Robin**, Trédaniel : Agriculture et alimentation
13. **Anne Hervé**, Plénée-Jugon : Sports et santé
14. **Benoît Despres**, Tramain : Économie circulaire et gestion des déchets
15. **Caroline Morice**, Plédéliac : Grand cycle de l'eau et biodiversité

Ont également été élus en tant qu'autres membres du bureau avec thématiques spécifiques :

- **Brice Le Doledec**, Lamballe-Armor : Maritimité
- **Yves Ruffet**, Bréhand : Risques et numérique
- **Yvonnick Gouault**, Hénansal : Conseil de développement
- **Nicolas Besrest**, Plurien : Service commun voirie rurale




**À noter** : Témoignant de la place centrale accordée aux communes dans le fonctionnement de l'Agglomération, les maires des 38 communes seront invités permanents du Bureau communautaire, associés ainsi pleinement aux travaux et décisions de l'exécutif.

*Plus d'information sur la nouvelle gouvernance de LTM sur [lamballe-terre-mer.bzh](http://lamballe-terre-mer.bzh)*

# COLLECTE DES DÉCHETS

Le calendrier pour la collecte des déchets n'étant plus distribué, vous le retrouverez tous les trimestres dans votre magazine communal ou sur le site de <https://www.lamballe-terre-mer.bzh>

Juin		Juillet		Août		Septembre	
1 L		1 M	27	1 S		1 M	
2 M		2 J	●	2 D		2 M	36
3 M	23	3 V		3 L		3 J	●
4 J	●	4 S		4 M		4 V	
5 V		5 D		5 M	32	5 S	
6 S		6 L		6 J	●	6 D	
7 D		7 M		7 V		7 L	
8 L		8 M	28	8 S		8 M	
9 M		9 J	●	9 D		9 M	37
10 M	24	10 V		10 L		10 J	●
11 J	●	11 S		11 M		11 V	
12 V		12 D		12 M	33	12 S	
13 S		13 L		13 J	●	13 D	
14 D		14 M		14 V		14 L	
15 L		15 M	29	15 S		15 M	
16 M		16 J	●	16 D		16 M	38
17 M	25	17 V		17 L		17 J	●
18 J	●	18 S		18 M		18 V	
19 V		19 D		19 M	34	19 S	
20 S		20 L		20 J	●	20 D	
21 D		21 M		21 V		21 L	
22 L		22 M	30	22 S		22 M	
23 M		23 J	●	23 D		23 M	39
24 M	26	24 V		24 L		24 J	●
25 J	●	25 S		25 M		25 V	
26 V		26 D		26 M	35	26 S	
27 S		27 L		27 J	●	27 D	
28 D		28 M		28 V		28 L	
29 L		29 M	31	29 S		29 M	
30 M		30 J	●	30 D		30 M	40
		31 V		31 L			

 Collecte sélective
  Collecte des ordures ménagères
  Report de collecte

La collecte s'effectue de 5h à 20h. Merci de bien vouloir sortir votre bac la veille au soir et rentrer votre bac après la collecte. Attention à bien tenir compte du calendrier de collecte pour les jours fériés.

## FRELON ASIATIQUE, LE RETOUR !



Avec le printemps, le Frelon asiatique fait son retour. Dans un premier temps, il réalise de petits nids primaires (de la taille d'une orange), positionnés à l'abri des intempéries (abris de jardin, nichoirs, fenêtres...). Ces nids sont discrets mais peuvent se détruire facilement.

**A partir de juin-juillet**, les frelons réalisent des nids plus gros, situés généralement à l'extérieur : haie, arbre, hangar.

### Comment faire si vous voyez un nid ?

- Contactez votre mairie
- Le référent de la commune viendra constater la présence du nid et transmettra la fiche de signalement à Lamballe Terre & Mer.
- Selon la situation, le nid sera détruit par un apiculteur volontaire, le référent communal ou une entreprise spécialisée. L'opération est entièrement prise en charge par LTM

# TRANSPORTS SCOLAIRES

## SCOLIBUS INSCRIPTION 2026-2027

### 1/ Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscription se font en ligne : [distribus.bzh](http://distribus.bzh) ou via le formulaire papier (en Mairie) et à renvoyer par :

- **courriel** : [contact.distribus@transdev.com](mailto:contact.distribus@transdev.com)
- **courrier** : Transdev CAT, 7 rue Max Le Bail, 22000 St-Brieuc.

Photo d'identité : renommer votre fichier au nom de l'enfant (en JPG, PNG de moins de 10 MO).

### 2/ Quand faire son inscription ?

**Du 1er juin au 20 juillet.** Après cette date, une majoration de 30€ s'appliquera (l'inscription à l'établissement scolaire ne déclenche pas celle aux transports scolaires).

### 3/ Quel paiement ?

Plusieurs modes de paiement sont possibles :

- en **3 fois par prélèvement** : 1<sup>ère</sup> échéance à l'inscription / second prélèvement à 60 jours et dernier prélèvement à 120 jours
- en **une fois à l'inscription par prélèvement**
- en **une fois par chèque** (impérativement intégré au dossier au moment de l'inscription et sera encaissé au mois de novembre)

### 4/ Comment être informé tout au long de l'année ?

Consulter le site [distribus.bzh](http://distribus.bzh) et **cocher la demande d'envoi de SMS** sur le formulaire d'inscription pour être informé en cas de suspension des services de transports scolaires lors de perturbations majeures et prévisibles (grèves, intempéries...).

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le 02 96 32 33 34



### Evènements à venir

**Samedi 13 juin à 9h30**

**Sortie VTT et route**

*Départ salle Méridel*

*Organisation : ANDEL VELO SPORT*

**Dimanche 14 juin**

**Kermesse de l'Ecole**

*Organisation : OGECE*

**Samedi 27 juin**

**Fête de la Saint-Jean**

*Site : La Richardais*

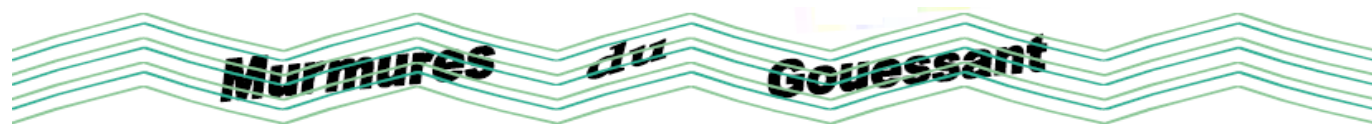
*Organisation : Comité des fêtes*

**Dimanche 28 juin à 11H00**

**Invitation à un « temps fort familial »  
et associatif**

*Site multigénérationnel*

*Organisation : Municipalité*



### VOL DE POULES

#### Avez-vous vu des poules ?



Récemment des poules ont disparu chez un andelois.

Les poules étaient à l'abri et ne risquaient pas d'être les proies d'un chat ou d'un renard.

Nous rappelons qu'il est interdit de rentrer dans une propriété privée sans l'accord du propriétaire et que le vol est puni par la loi quel qu'il soit.

